



# SAFETY ALERT



Bulletin sur la sécurité n° : **0000011**

Publié le 30 juillet 2024 par la Division de la santé et de la sécurité au travail du ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration

## Interdiction relative aux plateformes de travail

### Sujet

Il arrive que les agents de la SST voient des travailleurs se faire hisser sur des plateformes à l'aide d'un équipement qui n'a pas été conçu à cette fin. Il s'agit ici de toute machine qui n'a pas été conçue comme plateforme de travail, notamment l'équipement mobile motorisé tel que les chargeuses, les rétrocaveuses, les excavatrices, les boteurs, les débusqueuses, les pelles et autre équipement similaire.

Dans la réglementation, l'utilisation de ce type d'équipement est explicitement interdite en raison des risques importants qu'il présente pour les travailleurs présents sur une plateforme de travail supportée par ce type d'équipement.

La présent bulletin s'adresse aux employeurs, employés, ingénieurs, fabricants, fournisseurs de services et personnes participant à des travaux pendant lesquels des travailleurs se trouvent sur une plateforme de travail.

### Exigences réglementaires

#### Utilisation interdite

Un employeur ne peut pas soulever des personnes à l'aide d'un équipement qui n'a pas été conçu à cette fin. Il s'agit notamment des nacelles attachées à des excavatrices, des chargeuses et tout équipement similaire.

***Il est interdit de soulever des personnes à l'aide de certains types d'équipement.***

**23.16** *Sauf dans les cas expressément autorisés par le présent règlement ou tout autre texte de loi, une personne ne doit pas être soulevée ou maintenue en l'air à l'aide d'un équipement qui n'est pas conçu à cette fin, y compris les godets de chargeuse ou les rétrocaveuses.*



# SAFETY ALERT



## Options réglementaires

Le règlement stipule des exigences pour un certain nombre de types de plateformes de travail, notamment :

Type de plateforme de travail	Renvoi
Échafaudages	Règlement sur la santé et la sécurité au travail ( <i>Workplace Health and Safety Regulations</i> ), article 23.3
Plateforme de travail suspendue	Règlement sur la santé et la sécurité au travail ( <i>Workplace Health and Safety Regulations</i> ), article 23.11
Plateforme de travail pour chariot élévateur	Règlement sur la santé et la sécurité au travail ( <i>Workplace Health and Safety Regulations</i> ), article 23.12
Plateforme de travail élévatrice	Règlement sur la santé et la sécurité au travail ( <i>Workplace Health and Safety Regulations</i> ), article 23.13
Plateforme de travail pour grue	Règlement sur la santé et la sécurité au travail ( <i>Workplace Health and Safety Regulations</i> ), article 23.14
Plateforme de travail sur mât	Règlement sur la santé et la sécurité au travail ( <i>Workplace Health and Safety Regulations</i> ), article 23.15

La liste ci-dessus concerne uniquement les plateformes de travail. Il existe d'autres moyens d'accéder à un lieu de travail, comme les cordes – voir l'article 22 du règlement sur la santé et la sécurité au travail (*Workplace Health and Safety Regulations*).

Lorsqu'un employeur décide d'utiliser une plateforme de travail pour accéder à un chantier, il est important de procéder à une évaluation des risques pour pouvoir choisir la méthode la mieux adaptée. La réglementation et les normes en vigueur fournissent également des conseils sur la méthode la mieux adaptée pour les plateformes.



# SAFETY ALERT



## Exigences des fabricants et certificats délivrés par les ingénieurs pour l'utilisation d'un équipement

Outre les exigences relatives aux plateformes de travail ci-dessus, le règlement sur la santé et la sécurité au travail (*Workplace Health and Safety Regulations*) stipule des exigences pour les équipements en général.

L'article 1.10 concerne par exemple l'obligation, pour l'employeur, de respecter les exigences du fabricant pour l'équipement et ses composants.

Le fabricant limite souvent l'utilisation ou la modification de l'équipement aux fins pour lesquelles il est conçu. Par exemple, une excavatrice sert principalement à creuser et à déplacer de la terre avec un godet. Le fabricant peut concevoir des accessoires pour d'autres tâches, mais ceux-ci dépendent à la fois des capacités et des limites de la machine.

L'article 1.11 concerne les certificats délivrés par les ingénieurs relativement aux utilisations non autorisées par le fabricant ou la norme applicable pour un équipement ou un composant donné. Il arrive que les agents de la SST voient des documents tamponnés par un ingénieur pour certains types d'utilisation d'un équipement donné; ce type de document ne fait cependant pas dudit équipement une machine conçue pour soulever les travailleurs. Si un type d'utilisation est interdit ailleurs dans le Règlement, l'article 1.11 ne peut autoriser à lui seul l'utilisation de l'équipement à une fin particulière. En vertu de l'article 21 de la loi sur la santé et la sécurité au travail (*Occupational Health and Safety Act*), un ingénieur doit prendre toutes les précautions raisonnables pour s'assurer que l'employeur, en suivant ses conseils ou sa conception, ne contrevient pas à la loi ou à son règlement.



# SAFETY ALERT



## Dérogation à la réglementation

En vertu de l'article 83 de la loi sur la santé et la sécurité au travail (*Occupational Health and Safety Act*), le directeur de la Division de la santé et de la sécurité au travail peut autoriser une dérogation à un règlement s'il juge que ladite dérogation assure le même niveau de sécurité que l'exigence réglementaire.

La dérogation dépend de nombreux facteurs, dont le caractère prescriptif du règlement, le fait que le règlement constitue ou non une interdiction, la qualité des informations techniques présentées pour étayer une décision, si elles sont suffisantes, et le caractère suffisant de la démonstration liée à la sécurité de la méthode proposée.

En raison de la nature du règlement et des problèmes techniques, toute demande de dérogation à l'article 23.16 du règlement sur la santé et la sécurité au travail (*Workplace Health and Safety Regulations*) est complexe et exige de la part de l'employeur qu'il fasse effectuer des travaux d'ingénierie détaillés.

## Conclusion

Les plateformes de travail peuvent être très efficaces pour permettre aux travailleurs d'accomplir leurs tâches. Le règlement sur la santé et la sécurité au travail (*Workplace Health and Safety Regulations*) stipule un certain nombre d'exigences pour différents types de plateforme de travail. Il interdit par exemple de hisser une personne à l'aide d'un équipement qui n'a pas été conçu à cette fin. Tout employeur qui décide de hisser des travailleurs à l'aide d'un équipement non autorisé à cette fin contrevient à l'article 23.16 du règlement sur la santé et la sécurité au travail (*Workplace Health and Safety Regulations*).

## Renseignements sur les bulletins :

Direction de la sécurité

Travail, Compétences et Immigration

1-800-952-2687